



AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DANS LE BUDGET 2021 DE LA DEVISE		
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET COMMERCES
Résultat reporté en fonctionnement (002)	202 790,08 € (excédent)	35 270,68 € (excédent)
Affectation complémentaire en réserve (1068)	168 033,92 €	-
Résultat d'investissement reporté en investissement (001)	167 779,42 € (déficit)	17 063,10 € (excédent)

Les affectations de résultats ainsi présentés pour chaque section et chaque budget sont votés à l'unanimité.

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2021
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>229 073 €</b>
60 – Achats et variations de stocks	66 700 €
61 – Services extérieurs	126 827 €
62 - Autres services extérieurs	31 046 €
63512 – Taxes foncières	4 500 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>400 000 €</b>
63 – Impôts et taxes	4 000 €
64 – Frais de personnel	396 000 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>82 351 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>711 424 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>3 500 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>442 500 €</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 157 424 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre</b>	<b>19 495 €</b>
6811 - Dotation aux amortissements	19 495 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>188 228 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 365 147 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2021
013 - Atténuations de charges	6 577 €
70 - Produits des services du domaine	36 880 €
73 - Impôts et taxes	492 055 €
74 - Dotations subventions et participations	169 062,92 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>717 574,92 €</b>
76 - Produits financiers	50 €
77 - produits exceptionnels	444 732 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 162 356,92 €</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement</b>	<b>202 790,08 €</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 365 147 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	
SANS OPERATION	
Chapitres	BP 2021
<b>001 – Résultat d'investissement</b>	<b>167 779,42 €</b>
<b>16 – Remboursement de la dette</b>	<b>36 700 €</b>
<b>165 – Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>850 €</b>
<b>27 – Autres Immobilisations financières</b>	<b>20 000 €</b>
<b>040 – Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>2 158,80 €</b>
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>28 310 €</b>
OPERATION BATIMENTS COMMUNAUX	
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 740 €</b>
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>64 205 €</b>

OPERATION VOIRIE	
20 – Immobilisations incorporelles	3 000 €
21 – Immobilisations corporelles	76 719 €
OPERATION ECOLES	
21 – Immobilisations corporelles	41 800,40 €
OPERATION CENTRE BOURG	
20 – Immobilisations incorporelles	5 800 €
21 – Immobilisations corporelles	10 000 €
OPERATION MAIRIE	
20 – Immobilisations incorporelles	7 800 €
21 – Immobilisations corporelles	25 000 €
OPERATION EGLISE	
20 – Immobilisations incorporelles	3 000 €
21 – Immobilisations corporelles	5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>509 862,62 €</b>
INVESTISSEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2021
021 – Virement de la section de fonctionnement	188 228 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	35 700 €
10 – Dotations et fonds divers	222 733,92 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	168 033,92 €
Autres dotations et fonds divers	52 700 €
13 – Subventions	53 420 €
165 – Dépôts et cautionnements	860 €
27 – Autres immobilisations financières	36 248,50€
040 – Opérations d'ordre	21 653,80 €
041 – Opérations patrimoniales	28 310 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>587 154,22 €</b>

Le budget primitif 2021 pour le budget principal est adopté à l'unanimité.

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMERCES

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2021
011 - Charges à caractère général	12 200 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION</b>	<b>13 200 €</b>
66 - Charges financières	1 200 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>14 700 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	33 900,68 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 800,68 €</b>
FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitres	BP 2021
75 - Autres produits de gestion courante	13 430 €
77 – Produits exceptionnels	100 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>13 530 €</b>
002 - Excédent de fonctionnement	35 270,68 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 800,68 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitres	BP 2021
16 – Remboursement de la dette	11 760 €
21 – Immobilisations corporelles	40 463,78 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>52 223,78 €</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>Chapitres</b>	<b>BP 2021</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	33 900,68 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 260 €
001 – Excédent d'investissement reporté	17 063,10 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>52 223,78 €</b>

Le budget primitif 2021 pour le budget commerces est adopté à l'unanimité.

### ➤ DELIBERATION RELATIVE AUX DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées à l'appui des mandats de paiements émis pour le règlement des dépenses publiques,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- Les frais relatifs aux cérémonies commémoratives et réceptions officielles (cocktail, fleurs, gravures et médailles et toute autre dépense afférente),
- Les cérémonies des vœux (cocktail, fleurs et toute autre dépense afférente),
- Les repas des aînés (frais des repas, règlement de factures pour l'animation et toute autre dépense afférente),
- Les différentes fêtes communales (cocktail, animations et toute autre dépense afférente),
- Les feux d'artifice,
- Les cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'évènements familiaux d'agents communaux ou de toute autre personne ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 100 €,
- Les couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune,
- Les voyages et frais des élus locaux ayant un lien direct avec l'intérêt de la commune,
- Les cadeaux du personnel communal (fin d'année, départ en retraite, mutation ou tout autre évènement de carrière important des agents).

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal (10 000 €).

### ➤ AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE VERSEE AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TRAVERSES DU CENTRE BOURG DE VANDRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'amortir la dépense du compte d'immobilisation correspondant à la participation communale pour les travaux du département d'aménagement des traverses du Centre Bourg de Vandré, le solde de la participation de la commune ayant été versé sur l'exercice 2020.

La subvention d'équipement a été inscrite au compte d'immobilisation 204133 il convient donc d'amortir au compte 2804133 pour une durée maximale de 40 ans. Monsieur le Maire propose d'amortir sur une durée de 20 ans.

Voici le tableau récapitulatif de la proposition de durée d'amortissement :

<b>Article amortissement</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant total à amortir</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant annuel à amortir</b>
Cpte immo 204133 Cpte amortissement 2804133	Subvention d'équipement versée au département	85 109,78 €	20 ans	4 255,49 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition d'amortissement à compter de l'année 2021.

### ➤ REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS EN COURS ET NON AMORTIS DE L'ANCIENNE COMMUNE DE CHERVETTES

Monsieur le Maire présente un extrait de l'état de l'actif au 31 décembre 2020. Celui-ci laisse apparaître des amortissements non soldés pour l'ancienne commune de Chervettes.

Les dépenses du compte 2031 relatives à des frais liés au document d'urbanisme de Chervettes, ont été réalisées entre 2004 et 2008. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, seule l'annuité de 2013 a été enregistrée. Il convient de régulariser l'ensemble de ces amortissements pour un montant total restant de 11 501,69 €, alors que la dernière annuité d'amortissement aurait dû être réalisée sur l'exercice 2013.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation sur l'exercice 2021 en intégrant l'amortissement global restant sur cette seule annuité de 2021, pour un montant total de 11 501,69 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition de régularisation d'amortissements sur l'année 2021 pour un montant total de 11 501,69 € imputés sur l'article 28031.

### ➤ TARIFS ET DUREES DES CONCESSIONS DES CIMETIERES

Vu l'article L 2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que les communes ont la faculté d'instituer des concessions funéraires dans leurs cimetières,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Chervettes en date du 6 juin 2014 décidant de fixer la durée des concessions à perpétuité au prix de 23 € le m<sup>2</sup>,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Vandré en date du 7 décembre 2009 fixant la durée des concessions à 50 ans et au prix de 50 € le m<sup>2</sup>,

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de St Laurent de la Barrière n'avait fixé aucun tarif pour les concessions du cimetière,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour instituer des concessions, les supprimer et pour en fixer les tarifs.

Monsieur le Maire propose d'harmoniser la durée et les tarifs des concessions des trois cimetières du territoire de la commune de La Devise, en retenant les conditions de l'ancienne commune de Vandré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

- Les concessions de l'ensemble des trois cimetières du territoire de La Devise sont fixées pour une durée de 50 ans,
- Les concessions cinquantennaires sont fixées au prix de 50 € le m<sup>2</sup>, Ces concessions seront renouvelables tous les 50 ans, au tarif en vigueur au moment du renouvellement, et si la personne le désire. Un courrier sera adressé au responsable de la concession, un an, puis un mois avant la cinquantième année, pour lui demander s'il renouvelle la concession, et il précisera qui sera le responsable, et à qui devra être adressé le prochain courrier. Ou s'il ne la renouvelle pas, la municipalité, dans ce cas, reprendra le terrain concédé.
- Seul le cimetière de Vandré dispose d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Le Conseil Municipal décide de maintenir la durée de la case à 30 ans et de maintenir le prix de la case trentenaire à 600 €. Le montant exigible pour la dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs reste fixé à 20 €.

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal sera sollicité prochainement pour adopter un règlement des cimetières.

### ➤ PROPOSITION DE MISE EN VENTE DU BATIMENT COMMUNAL FACE A L'EGLISE

Monsieur le Maire présente l'ensemble immobilier, propriété communale, situé face à l'église dans l'impasse de l'église à Vandré. Il est constitué d'un bâtiment recouvrant une dépendance fermée d'une surface de 92 m<sup>2</sup> au sol, cadastré section A N° 1342 et d'un terrain attenant formant le jardin d'une superficie de 311 m<sup>2</sup>, cadastré section A N° 1369.

La commune s'était portée acquéreur le 31 décembre 2006 de cet ensemble. L'opération foncière était associée à l'acquisition du bâtiment rénové formant la « Résidence Cérésa ». La couverture et la charpente du bâtiment situé sur la parcelle A 1342 ont été intégralement refaites.

Une étude avait été entreprise pour un projet de rénovation du bâtiment afin d'y aménager une maison des associations en 2014, mais le projet avait été abandonné par le Conseil Municipal de Vandré suite à l'estimation du coût de rénovation. La commune dispose de bâtiments existants et aménagés suffisants depuis le regroupement des trois communes historiques pour y prévoir ce type de projet.

Monsieur le Maire propose de céder l'ensemble immobilier ainsi décrit, évitant à la commune d'être amenée à l'entretenir, sans qu'aucune destination d'intérêt général n'y soit trouvée.

Deux agences immobilières ont été sollicitées pour des estimations financières. La valeur a été fixée entre 25 000 € et 30 000 € pour une des agences, et entre 30 000 € et 33 000 € nets vendeurs pour l'autre. Monsieur le Maire propose une cession au prix de 35 000 € compte tenu de l'état de la dépendance, notamment avec la toiture et la charpente en parfait état, ainsi que le jardin attenant de 311 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que la demande d'avis domanial auprès de la Direction Générale des Finances Publiques n'est pas obligatoire pour les cessions des biens des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre en vente l'ensemble immobilier situé impasse de l'église, fixe le prix de l'ensemble immobilier à 35 000 € nets vendeurs, et lui donne tous pouvoirs en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.



## ➤ DECISION DU MAIRE

Décision N° 2021-0126-1 du 26 janvier 2021 décidant de renouveler l'adhésion concernant la convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants avec la S.P.A. de Saintes pour l'année 2021.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le « Guide du devisisien » destiné aux nouveaux arrivants notamment soit réactualisé pour une diffusion prochaine.

Un lotisseur est venu récemment présenter un projet « Clos St Jean » sur une parcelle située à l'angle de la cité des Acacias et de la cité de l'Illeau actuellement cultivée. Les parcelles, au nombre de 25, seraient d'une contenance de 350 m<sup>2</sup> en moyenne pour un prix de cession située entre 30 000 et 35 000 € par lot. Un Permis d'aménager devrait être déposé d'ici peu en mairie.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des quelques personnes intéressées par un lot du lotissement communal Les Palombes à Chervettes. Plusieurs demandes sont en cours, sans pour l'instant que des engagements aient été signés. Mme Amandine SIVADIER relate les échanges entre les particuliers potentiellement acquéreurs et la mairie sur le sujet : ceux intéressés par des parcelles de second front par rapport à la rue, sont découragés par rapport aux délais annoncés qui nécessitent de prendre en compte le temps des travaux de cette 2<sup>nd</sup>e tranche, ce qui reste préjudiciable pour la commercialisation du lotissement. Monsieur le Maire répond qu'en effet, la 2<sup>nd</sup>e tranche qui desservira ces lots ne pourra être envisagée qu'une fois que les lots le long de la voirie seront vendus, ce qui constituera de la trésorerie pour financer. S'engager sur des lots de la 2<sup>nd</sup>e tranche serait trop risqué sans avoir vendu ceux de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Suite aux grandes pluies constatées dernièrement, Monsieur le Maire a proposé au budget l'inscription de travaux de renforcement de la digue du côté d'Yvraie. Il poursuit en remerciant les personnes de terrain qui veillent jour et nuit sur les niveaux d'eaux des fossés, notamment Monsieur Richard DUBOIS, conseiller municipal, et Monsieur Sébastien CATEAU, chef de l'équipe technique communale. Près de 200 à 300 hectares de terres ont été inondées. Leur intervention a permis de régulariser la montée des eaux, mais Monsieur le Maire aimerait qu'enfin des travaux de curage de La Devisse puissent être réalisés pour mieux drainer. Monsieur le Maire a écrit un courrier en ce sens à la SMCA.

Un projet de convention de partenariat avec la ville de Surgères est en cours pour gérer les compétences des deux communes sur la voirie partagée entre la déchetterie et l'abbaye de St Mard. Les travaux de réfection de cette portion de route pourront ainsi être envisagés.

L'équipe communication, et particulièrement Monsieur Aurélien GRELET, est fortement remerciée pour le travail accompli de mises en lignes régulières des informations sur le site internet et sur la page Facebook qui sont consultées largement, et bien au-delà de notre territoire. Monsieur le Maire a des retours positifs réguliers par la population.

Madame Ghislaine STUMPERT présente le projet de fleurissement de Chervettes, en lieu et place de l'ancienne barque endommagée qui a dû être évacuée. Un petit groupe de conseillers municipaux s'est concerté et a choisi de mettre en place un enrochement avec des plantes vivaces, nécessitant peu d'entretien, et peu coûteuses. Monsieur Louis Boutteaud, conseiller municipal, s'est proposé pour se charger de transporter l'enrochement stocké sur le dépôt communal.

Monsieur le Maire fait part de la taxe Gémapi décidée par le conseil communautaire. Elle devrait progresser de 30 %.

Monsieur Samuel MADEUX explique que le Conseil Municipal Jeunes a rendez-vous ce samedi 27 février à La Savinière pour participer à un projet de plantation, à l'initiative d'une habitante, sur une partie du chemin de randonnée existant. Le nom de chaque enfant participant sera inscrit sur des piquets jalonnant le parcours.

La séance est levée à 23h.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISE, le 4 mars 2021

**Le Maire,**  
**Pascal TARDY**

